

CONDITIONS GENERALES

1- MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription sera prise en considération à réception du dossier comprenant :

Le bulletin d'inscription dûment complété et signé par les parents du participant

♦4 photos d'identité

♦La somme de 560€ en chèque ou carte bancaire à l'ordre de GSL, à titre d'acompte

Le règlement du solde devra nous parvenir, au plus tard, 4 semaines avant le départ

Toute inscription tardive devra être accompagnée de la totalité du règlement (voyage compris)

2- REGLEMENT ET TARIF

Le montant demandé comprend :

♦L'adhésion annuelle à l'association GSL : 85€

♦Le programme tel qu'indiqué dans le descriptif de chaque séjour

♦L'encadrement (déplacements et assistance)

♦L'assurance (sauf l'assurance annulation)

Le coût du voyage n'est pas compris (sauf s'il est stipulé qu'il est inclus dans le prix demandé). Les tarifs communiqués sur le tableau des prix sont ceux des voyages en groupes.

Des réductions sont accordées pour les enfants d'une même famille (75€par enfant).

Pour un deuxième séjour effectué dans la même année le montant de l'adhésion est déduit.

Parrainage : en faisant connaître notre organisme : réduction de 75€par famille.

Les tarifs sont fixés au 10 janvier et peuvent faire l'objet de fluctuations des taux de change, de TVA, des taxes aéroport ou du prix du transport ou du coût du carburant : GSL se réserve le droit de modifier ses tarifs et d'en aviser ses adhérents avant le départ.

Tout séjour commencé est dû en totalité. En cas de retour prématuré (pour convenance personnelle ou pour renvoi) : les frais supplémentaires occasionnés seront à la charge de la famille du participant

3 - FRAIS D'ANNULATION

Le désistement d'un participant entraîne des frais d'annulation comme suit :

♦**Plus d'un mois avant le départ** : la totalité de l'acompte sera retenue

♦**Dans le mois précédant le départ** : 60% du montant du séjour seront retenus

♦**Dans les 8 jours précédant le départ** : 100% du montant du séjour seront retenus

4- ASSURANCE

Avec le contrat d'assurance souscrit par GSL (contracté auprès de la MAIF sous le numéro 1961800T), chaque enfant est assuré pour :

♦Sa responsabilité civile, excepté les dégâts commis par suite d'énurésie ou de vandalisme

♦Les conséquences d'accident : frais, traitement (en complément des organismes sociaux), indemnités contractuelles

♦Une assistance internationale

Il est possible de contracter une assurance annulation (clauses à votre disposition sur demande) : 60€

5- INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS ET A LEURS PARENTS

Dès réception du dossier d'inscription, nous vous ferons parvenir :

♦Une confirmation d'inscription avec votre numéro d'adhérent pour l'année en cours

♦Une facture mentionnant le montant de votre acompte, le solde dû et sa date d'exigibilité

Au plus tard une semaine avant le départ, vous recevrez les instructions nécessaires concernant : le voyage, l'hébergement choisi (famille, collège, centre équestre, complexe,...), le trousseau.

Pour les séjours en famille, nous vous conseillons d'entrer en contact avec cette dernière par courrier ou téléphone.

6- CONDUITE DU PARTICIPANT

La sélection des familles et de l'encadrement répond à des critères d'exigence. Nous attendons, en retour, un comportement correct des participants. Ils sont les hôtes d'une famille et doivent en respecter le mode de vie.

Les enfants en collège, ranch, centre équestre ou autre logement collectif devront respecter la discipline qu'impose ce type de séjour (en collectivité) : respect du personnel d'encadrement ou de service, respect des autres stagiaires, respect des différentes consignes (horaires, repas,...), respect du mobilier et des infrastructures. Un chèque de caution vous sera demandé avant le départ et restitué à la fin du séjour. **En cas de dégradations volontaires, le chèque sera encaissé.**

En cas d'inconduite grave ou répétée, le stagiaire sera renvoyé et tous les frais à la charge de la famille.

7- IMPORTANT

♦**En cas de vol**, les autorités du pays prendront les dispositions nécessaires pour un rapatriement immédiat.

♦**Autorisation de fumer** : les parents sont invités à donner cette autorisation avec circonspection. Beaucoup de familles refusent de recevoir un adolescent qui fume

♦**Droit de sortie** : les enfants ne doivent pas sortir seuls, sauf autorisation exceptionnelle et écrite des parents (à partir de 17 ans pour l'Europe, 20 ans pour les USA). En Espagne, il est autorisé de sortir seul mais le jeune devra respecter les horaires fixés par la famille. Sur certaines destinations, nous instaurons « le quartier libre », c'est un moment d'autonomie mais sous la vigilance des animateurs jamais très loin.

♦**En cas d'annulation d'un séjour** pour des motifs impératifs ou un nombre insuffisant de participants, le remboursement des sommes versées exempte GSL de toute indemnisation. Avant remboursement un séjour équivalent sera proposé.

♦**Des photos** sont prises pendant les séjours, certaines seront utilisées pour nos catalogues et supports de communication. La participation à un séjour implique votre acceptation de cette utilisation.

Lu et approuvé

Date.....

Signature.....

Pour les USA : la réglementation américaine a changé depuis le mois d'octobre 2005. Pour tous les passeports à lecture optique (uniquement) délivrés avant cette date et valables 6 mois au-delà de la date retour, il n'est pas demandé de visa pour un séjour de moins de trois mois. Pour ceux délivrés après cette date, un visa est nécessaire. Les délais pour l'obtention du visa sont de plusieurs semaines, nous vous invitons donc à vous en préoccuper dès à présent. Les nouveaux passeports (biométriques ou électroniques) ne nécessitent pas de visa. GSL décline toute responsabilité si au moment du départ vous n'êtes pas en mesure de partir pour n'avoir pas respecté ces consignes. A partir du 12 janvier 2009, le participant doit obtenir l'autorisation d'entrée sur le territoire américain : la demande est à faire via un site internet au moins 72h avant le départ. GSL vous indiquera la marche à suivre.